DOC DE TRAVAIL
PREPARATION BUREAU CLE du 15 mars 2021

Avis – demande d'autorisation de mise en conformité du système d'assainissement de l'Ile Grande

1. Sollicitation avis de la CLE (délai 30 jours)

Le 15 février (réception lettre recommandée le 18/02), la préfecture des Côtes d'Armor a sollicité l'avis de la CLE du SAGE Baie de Lannion sur la demande d'autorisation de mise en conformité du système d'assainissement de l'Ile Grande (Pleumeur-Bodou).

2. Raisons de la non-conformité :

La non-conformité relève du fait que le **traitement existant** est un traitement physico-chimique qui **ne permet pas d'atteindre les normes de rejet à respecter.**

Les causes des dysfonctionnements sont, par ailleurs, multiples et liées :

• d'une part aux **mauvais branchements et au vieillissement des ouvrages** entrainant des apports d'eaux parasites notamment en période hivernale ;

• mais également à un **dimensionnement surévalué de la station** (5 000 EH pour 2 300 EH en pointe actuellement) et à des **variations de charges annuelles très fortes** du fait du contexte touristique (jusqu'à 4 fois plus de charge organique en période estivale). »

« Suite à ce constat, le système d'assainissement a fait l'objet d'une **mise en demeure** (en date du 12/09/2016) qui fixait l'objectif de démarrer les travaux de mise en conformité de la station pour le 2nd semestre 2018 (planning prorogé par dérogation en 2018 avec obligation de déposer avant janvier 2019 un dossier loi sur l'eau et d'être conforme ERU à partir de janvier 2022). »

3. Travaux envisagés :

La volonté de LTC est de continuer son programme intensif de travaux réseaux pour réduire les eaux parasites arrivant au niveau des postes et de la station pour éviter de les surdimensionner en construisant une nouvelle stratégie sur la réduction des eaux parasites.

<u>Objectifs :</u>

- Sécuriser et renforcer le poste de refoulement de Saint Sauveur
- Réduire les eaux parasites issues du réseau (réhabilitation des branchements, réhabilitation des réseaux et regards identifiés comme sensibles aux intrusions d'eau de nappe et mer)
- Refonte de la filière de traitement

Le projet concerne principalement les ouvrages suivants :

- **le poste de refoulement de Saint-Sauveur** (dessableur pour piéger les sables, bâche tampon 120m2, pompage de 50 m3/h, rehausse pour anticiper le risque de submersion marine)

- **la station de traitement des eaux usées de Kastel Erek et les travaux annexes** nécessaires à sa pérennité : remplacement de la station, station temporaire le temps des travaux, réhabilitation de l'émissaire de rejet des eaux traitées en mer (renforcement par tubage), création d'un enrochement de protection contre l'érosion littorale

La future filière eau sera dimensionnée pour fonctionner pour une capacité nominale de 2 620 EH en période estivale (720 EH en période hivernale).

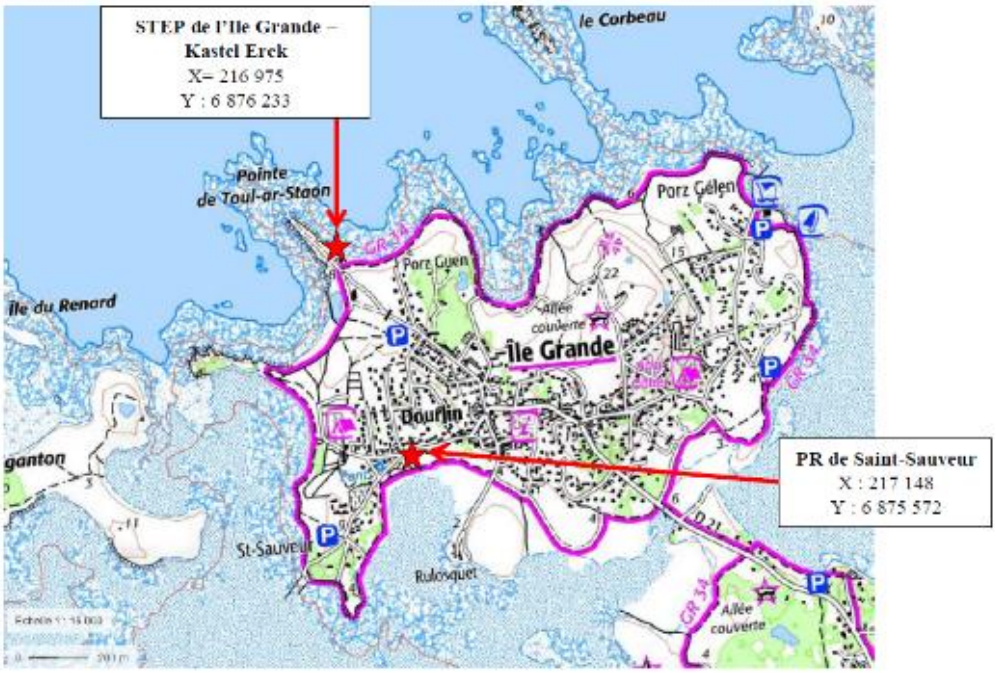

4. Calendrier :

Projet de la station : Les travaux seront **réalisés début 2025.**
Projet de l'émissaire et de l'enrochement, **les travaux sont prévus mi 2023.**
Projet de Saint-Sauveur : Les travaux sont prévus **une mise en service avant septembre 2023**

5. Montants prévisionnels :

Le montant estimatif des travaux de la station d'épuration de l'Ile Grande par bioréacteur à membranes est de 2 600 000 € H.T et de 4 622 400 euros H.T avec l'ensemble des travaux d'aménagements et les études annexes.

6. Compatibilité par rapport au SAGE :

Orientation 1 : Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

Objectif général : *Reconquérir et maintenir le bon état au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE) des masses d'eaux continentales et littorales*

Disposition 3 : S'assurer des capacités d'assainissement en amont des projets de développement urbain

Afin d'atteindre et maintenir le bon état des masses d'eau de surface, les schémas de cohérence territoriale ainsi que, par transitivité, les documents d'urbanisme intègrent dans leur rapport de présentation une analyse de l'adéquation entre :

- **le potentiel de développement des territoires**

ET

- **l'acceptabilité des milieux récepteurs, à l'échelle de la masse d'eau ou des cours d'eau, vis-à-vis des objectifs fixés par le SAGE ainsi que la capacité réelle de collecte et de traitement des systèmes d'assainissement des eaux usées.**

Les orientations d'aménagement doivent tenir compte des capacités épuratoires présentes ou programmées à court terme.

Afin d'éviter de bloquer les projets de développement, les pétitionnaires sont invités à consulter en amont les communes ou leurs groupements compétents en matière d'assainissement et la structure porteuse du SAGE.

Impact positif des travaux de mise en conformité sur la qualité des eaux du milieu récepteur (mer) : amélioration des normes de rejet de la future station (meilleur abattement des MES (matières en suspension), de l'azote et du phosphore), limitation des débordements au milieu

Le milieu récepteur (émissaire en mer) permet une dilution efficace des eaux traitées.

Capacité épuratoire réduite de 5000 EH à 2620 EH en période estivale.

Orientation 9 : Identifier les sources de pollutions et y remédier

b. Objectifs généraux

L'objectif prioritaire du SAGE est de reconquérir et maintenir la bonne qualité des eaux pour concilier la qualité des milieux, la sécurité des individus et le développement des activités économiques (conchyliculture, plaisance, tourisme, …).

La Commission Locale de l'Eau fixe ainsi comme objectifs pour 2023 :

- pour les eaux de baignade, le classement *a minima* en bonne qualité.
- pour les zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle, l'atteinte d'un objectif de classement en A (et au plus tard en 2027 pour le banc du Guer)
- pour les zones de pêches à pied de loisir, une recommandation en « tolérée ».
- pour le stade d'eaux vives de Lannion : ne pas dépasser 1 000 E coli/100 ml et tendre vers des concentrations inférieures à 100 E. coli/100 ml.

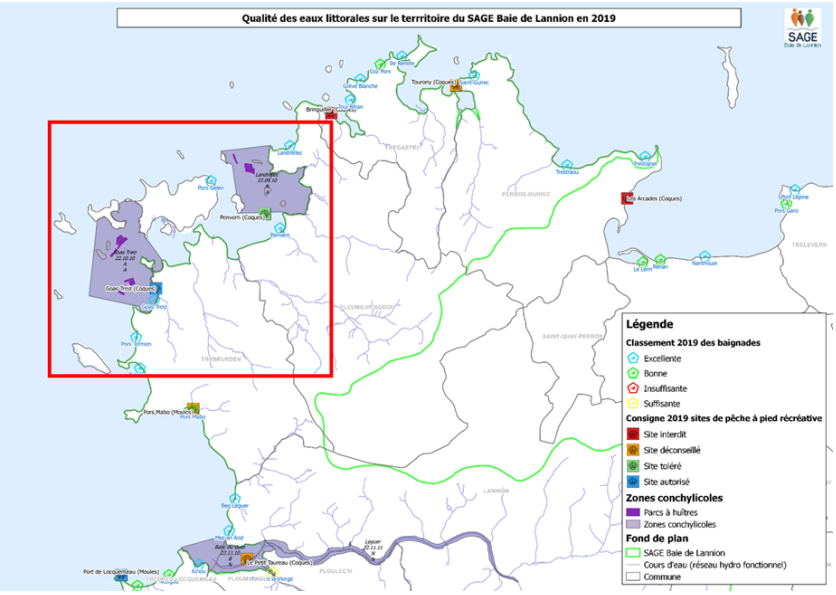

- site de pêche à pied récréative Goas Treiz => **site autorisé**
- **Site de pêche à pied récréative de Penvern => site toléré**
- Plages de **Pors Gelen, Penvern-Keryvon et Landrellec** => **baignades classées en excellente qualité**
- Gisement de Goas Treiz à Trébeurden et de Landrellec => **classement en A** (groupes 2 et 3, bivalves fouisseurs et non fouisseurs)

Orientation 10 : Réduction de l'impact des systèmes d'assainissements collectifs

Disposition 24 : Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif

La Commission Locale de l'Eau rappelle l'importance de travailler sur la réduction des apports d'eaux claires parasites (séparation des eaux usées, mécanisme de surveillance des pompes de relèvement, limitation des quantités d'eau de ruissellement, etc.).

Les établissements publics de coopération intercommunale disposant d'un schéma directeur d'assainissement à l'entrée en vigueur du SAGE mettent en œuvre le programme de travaux selon la priorisation indiquée par les schémas et en évalue les impacts en termes de performances des systèmes d'assainissement.
En parallèle, les autres groupements de collectivités compétents sur le territoire du SAGE sont invités à réaliser des études de schéma directeur d'assainissement d'ici le 31 décembre 2023 et à mettre en œuvre le programme de travaux selon la priorisation indiquée par ces schémas.

La Commission Locale de l'Eau fixe comme objectif, sur les secteurs littoraux prioritaires indiqués à la Figure 42 :

- le contrôle de l'intégralité des branchements d'ici fin 2021 ;
- l'atteinte de 80% de mise en conformité des mauvais branchements dans l'année suivant la notification de la non-conformité.

Les collectivités ou leurs groupements compétents présentent annuellement l'état d'avancement des travaux (contrôles des branchements, réhabilitation des mauvais branchements et travaux visant à limiter les surverses au niveau des réseaux) à la Commission Locale de l'Eau.

Le réseau de collecte des eaux usées dessert environ 634 branchements dont 599 branchements sur la zone littorale prioritaire visée dans le SAGE. (source : Dossier de demande d'autorisation environnementale Ile Grande

« Hors secteur littoral prioritaire, il n'y a pas d'objectifs en termes de délais mais il est conseillé de mettre en place une politique de contrôle des branchements pour réduire à la fois la part d'eaux parasites arrivant à la STEP et les éventuelles pollutions du milieu naturel. »

19% des contrôles de branchements ont été réalisé soit 118 branchements contrôlés depuis 2013 dont 32 branchements notifiés non conformes. 25 contrôles par an sont prévus par an.

Orientation 21 : Protéger et gérer les zones humides

Aucune zone humide n'est identifiée à proximité du projet.

7. Bilan des observations (compatibilité orientations et objectifs du SAGE BL)

- Impact positif des travaux de mise en conformité sur la qualité des eaux du milieu récepteur (mer) : amélioration des normes de rejet de la future station (meilleur abattement des MES (matières en suspension), de l'azote et du phosphore), limitation des débordements au milieu
- Le milieu récepteur (émissaire en mer) permet une dilution efficace des eaux traitées.
- Les usages littoraux ne seront pas impactés par la mise en conformité de la station et du poste de Saint-Sauveur.
- Le projet de STEP n'a pas d'impact sur les milieux naturels aquatiques (zones humides, cours d'eau).
- Lannion-Trégor Communauté prévoit de poursuivre les contrôles de branchements restants sur les secteurs prioritaires du SAGE (25 contrôles par an).

  La mise en conformité des branchements dépend des particuliers et est donc difficile à atteindre *(rappel objectif SAGE BL : mise en conformité de 80% des branchements un an après la notification de non-conformité).*

  Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) réseau est déjà en œuvre grâce à l'analyse du schéma directeur. Il est complété par des inspections télévisées qui permettent d'affiner la localisation des secteurs à réhabiliter.

  ⇨ Le nombre de contrôle de branchements réalisé à ce jour ne permettra pas d'atteindre les objectifs fixés dans le SAGE Baie de Lannion.

8. Avis proposé au Bureau de la CLE (15 mars 2021, 10h)

Il sera proposé au Bureau de la CLE de formuler un avis favorable au dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif de l'Ile Grande (Pleumeur-Bodou) en précisant que l'ensemble des contrôles de branchements devra être réalisé d'ici fin 2022.

Il est proposé que le Bureau de la CLE rappelle la nécessité de travailler sur la réduction des apports d'eaux claires en respectant notamment l'objectif d'atteinte de 80% de mise en conformité des mauvais branchements dans l'année suivant la notification de la non-conformité.

Le service assainissement de Lannion-Trégor Communauté présentera sa stratégie en matière de réduction des eaux parasites sur la zone prioritaire littorale visée dans le SAGE Baie de Lannion (disposition n°24).